



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2018 DDCT 147 Subventions (179 685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la Caf de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

En 2017, trois délibérations pour un montant total de 1 333 500 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires. Ces crédits propres à la DDCT se déclinent toujours sous la forme de trois enveloppes. Avec le financement d'associations, par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques, cela a porté à 1 820 115 euros le montant total des subventions politique de la ville versées par la collectivité en 2017 pour soutenir les projets des associations. Les directions de la ville ont cofinancé, pour leur part, des projets pour un montant total de 2 128 550 euros.

En mars 2018, une première enveloppe de 546 400 euros de subventions et en juillet 2018, une deuxième enveloppe de 502 700 euros ont déjà été votées.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une troisième enveloppe de 179 685 euros de subventions à 48 associations portant 52 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris. Avec le financement d'associations, par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, le montant total des subventions politique de la ville pour 2018 s'élève à 1.830.000 euros.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention et 7 sous-axes :

**Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Concernant cet axe, **14 projets** portés par **13 associations** pour un montant de **48 550 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **27 % des crédits engagés**.

**Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par le développement de démarches de médiation, l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics

Concernant cet axe, **32 projets** portés par **32 associations** pour un montant de **110 585 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **62 % des crédits engagés**.

**Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :**

- 6- Agir pour le développement économique local
- 7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, **6 projets** portés par **6 associations** pour un montant de **20 550 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **11 % des crédits engagés**. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Les autres projets soutenus dans le cadre de l'axe 3 du contrat de Ville font l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit notamment d'opérations soutenues par la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires en investissement, des projets économiques locaux et des opérations d'urbanisme portées par la Direction de l'Urbanisme dans le cadre des grands projets de renouvellement urbain.

Dans le cadre de cette troisième enveloppe 2018, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers populaires parisiens des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements : **Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Une subvention d'un montant de 3350 euros est accordée à l'association CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Humains : Tout simplement ! ». Cette action vise à amener les collégiens à se questionner sur l'héritage culturel qui produit les discriminations en organisant une exposition avec un quiz, un atelier corporel, une vidéo thématique et des moments de discussion collective et en proposant des actions au sein des collèges et des écoles élémentaires.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association Culture prioritaire (20ème arrondissement - quartier Belleville-Amandiers) pour une action intitulée « Culture générale et culture des métiers pour des jeunes des quartiers populaires du 20ème ». Cette action vise à favoriser la réussite des jeunes du 20ème, à lutter contre le déterminisme social, à promouvoir l'ouverture culturelle et les valeurs citoyennes, à aider à l'orientation et à la prévention du décrochage scolaire. L'association propose aux jeunes de classes de 3ème à la terminale des parcours autour de 2 axes complémentaires de la scolarité avec l'alternance de séances interactives et de sorties extrascolaires. L'accompagnement porte sur le stage d'observation et sur l'ouverture culturelle grâce à des ateliers d'expression et des sorties.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association EIDIP – Écoute Interculturelle dans un dispositif Inter Psy (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Aidons les parents ». Cette action vise à soutenir la parentalité, par le biais de la prévention, la médiation des relations inter et intrafamiliales et la valorisation des compétences parentales.

Une subvention d'un montant de 4200 euros est accordée à l'association ACTIONS JEUNES (17ème arrondissement) pour une action intitulée « Les ateliers périscolaires mieux s'avoir s'alimenter ». Cette action vise à lutter contre la malnutrition et les conduites alimentaires entraînant l'obésité des jeunes.

Une subvention d'un montant de 4500 euros est accordée à l'association EIDIP – Écoute Interculturelle dans un dispositif Inter Psy (20ème arrondissement - quartier Belleville –Amandiers) pour une action intitulée « Relais point écoute collège ». Cette action vise à proposer des espaces d'écoute et d'échange pour les adolescents en souffrance, à prévenir les difficultés et les conduites à risque chez les adolescents, à orienter et accompagner vers des ressources (soin, soutien scolaire, services éducatifs). EIDIP propose, pour cela, la mise en place d'un espace tiers au sein des collèges Doisneau et Besson : une permanence hebdomadaire Point Écoute /Dialogue assurée par un psychologue de l'association et une inscription dans un réseau pluridisciplinaire d'acteurs locaux.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée au Garage Numérique (20<sup>ème</sup> arrondissement – quartier Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Geek qui pique ». Cette action a pour objectif d'amener les jeunes à mieux analyser l'environnement numérique dans lequel ils évoluent. L'association propose d'ouvrir son local chaque vendredi en fin d'après-midi / début de soirée à des jeunes filles et garçons du quartier Amandiers afin de proposer des activités autour des jeux vidéo. Le Garage Numérique propose ainsi de constituer un club informatique pour les jeunes du quartier Amandiers et particulièrement les filles, autour de la découverte de ressources multiples (jeux-vidéos, programmation, montage audio-visuel), dans un cadre convivial (ateliers en soirée, cuisine en autogestion). La pédagogie de projet menée permettra au groupe mixte d'adolescent.e.s de s'inscrire dans une dynamique de création collective.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Les Jardins Numériques (14ème arrondissement) pour une action « Jeux vidéo 14ème- des jeux aux métiers». Cette action vise à organiser

des tournois de jeux vidéo avec les jeunes publics des structures du quartier. Le projet propose également des ateliers de création de jeux vidéo pour faire découvrir les coulisses d'un jeu vidéo et éventuellement susciter des vocations et des centres d'intérêts chez les jeunes participant à l'action.

## 2 - Sécuriser les parcours professionnels

Une subvention d'un montant de 6000 euros est accordée à l'association d'accompagnement global contre l'exclusion-ADAGE- (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Emploi complément de financement formation chantier d'insertion ». Cette action vise à préparer des femmes en grande précarité sociale à accéder à un emploi stable dans le domaine médical (aide-soignant, auxiliaire de puériculture...).

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Compagnie Dassyne (20<sup>ème</sup> arrondissement - quartier Belleville-Amandiers) pour une action intitulée « Ludilangue ateliers de jeux pour l'apprentissage du français ». Cette action vise à apporter un complément ludique à l'apprentissage oral et écrit du français afin de renforcer l'autonomie dans la vie quotidienne et la confiance en soi. Il s'agit de mettre en place un atelier hebdomadaire en direction d'un public adulte participant à des ateliers sociolinguistiques au sein du centre social AOCSA La 20<sup>ème</sup> chaise.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association Paris Macadam (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action « Femmes tous âges migrantes ». Cette action vise à dynamiser les actions culturelles et collectives, orienter les femmes vers l'accès au français et à l'emploi.

Une subvention d'un montant de 12000 euros est accordée à l'association Salle Saint Bruno (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action « Réseau de Proximité pour l'insertion des Jeunes de la Goutte d'Or ». Il s'agit de proposer aux jeunes du quartier de la Goutte d'Or un accompagnement renforcé vers l'emploi, au travers de l'Espace Proximité Emploi porté par l'association, et en travaillant notamment avec les structures jeunesse du territoire.

## 3 - Prévenir les situations de précarité

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Fle et Compagnie (13<sup>ème</sup> arrondissement), pour une action intitulée « Alpha 13 ». Cette action vise à proposer des cours d'alphabétisation à des personnes immigrées, non scolarisées dans leur pays d'origine, habitant dans le Sud du 13<sup>ème</sup> arrondissement. L'acquisition des bases du français écrit et oral favorise leur autonomie dans les démarches quotidiennes et doit leur permettre de s'insérer durablement dans la société française.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée pour l'association L'Hed-structure L'Hébergement Différent (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet « Aides aux démarches administratives et juridiques » dont l'objectif consiste à assurer un suivi social et une expertise juridique aux femmes isolées, veuves et/ou précaires, anglophones et arabophones, demandeuses d'asile, mineures et jeunes majeures et à orienter les bénéficiaires vers les structures adaptées.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association Relief (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Trait d'union-2<sup>ème</sup> volet ». Cette action vise à créer du lien social intergénérationnel entre locataires en valorisant le parcours de vie des anciens, leurs mémoires et en permettant aux plus jeunes de connaître l'historique de leur quartier pour mieux vivre ensemble.

## **Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

### 4 - Faire des espaces collectifs des espaces communs

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Crescendo - Centre social la Maison du bas Belleville, (20<sup>ème</sup> arrondissement - quartier Belleville Amandiers), pour une action intitulée « Mon voisin de Belleville ». Cette action vise à créer du lien social, accompagner et sensibiliser les habitants à la pratique artistique, animer et embellir le quartier et constituer une mémoire visuelle du quartier. Le projet est co-construit avec des photographes bénévoles qui photographient des habitants du quartier et dont les clichés sont exposés dans le quartier, les rues et les nombreuses structures partenaires.

Une subvention d'un montant de 7200 euros est accordée à l'association Génération Freedom Ride (18<sup>ème</sup> arrondissement) - pour une action intitulée « culture Passerelles édition n°7 square Léon ». Cette action vise à promouvoir des jeunes talents de divers horizons artistiques et soutenir des projets artistiques sur le thème de l'égalité femmes-hommes.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association LE PARIS DES FAUBOURGS (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Égalité - mixité ». Cette action vise à proposer des temps de mise en confiance, d'expression et d'échange entre les femmes du quartier, à sensibiliser l'ensemble des adhérent-e-s aux questions d'égalité hommes-femmes et à accompagner les habitantes du quartier à s'impliquer dans les dispositifs de concertation sur les sujets qui les concernent, notamment par la mise en place d'une marche exploratoire de femmes.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association ACTIONS JEUNES (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Accueil Jeune et Fête de quartier ». Cette action vise à créer du lien social, par la mise en place d'une journée festive et conviviale dans l'espace public. Cette journée étant ouverte aux jeunes et aux familles du quartier.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association NEY VILLAGE (18<sup>ème</sup> arrondissement – quartier, Charles Hermite et Valentin Abeille) pour une action intitulée « Vie de quartier et coordination sociale ». Cette action vise à favoriser le lien social et le vivre ensemble dans le quartier Charles Hermite, en ouvrant le quartier sur l'extérieur et en multipliant les animations et temps de partage avec les habitants.

Une subvention d'un montant de 10000 euros est accordée à l'Association Strata'j'm (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet « Le Jeu Vecteur de Lien Social ». Cette action permet l'animation des ateliers jeux dans l'espace public, place Alphonse Allais, en partenariat avec la maison du bas Belleville, l'équipe de prévention spécialisée Feu Vert et l'équipe de développement local. En période hivernale, elle met en place une fois par semaine une soirée jeux dans le local mutualisé (situé en face de la place) en direction des habitants du quartier et en particulier des jeunes. L'objectif est de favoriser leur implication dans la vie du quartier et de contribuer à leur insertion professionnelle.

### 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics et à l'offre culturelle, linguistique, sportive et de santé

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association AFRIQUE CONSEIL (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Le temps des habitants ». Cette action vise à permettre de

rompre l'isolement des familles et surtout des femmes en situation de monoparentalité afin de favoriser une meilleure intégration sociale notamment de leurs enfants.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association AIRES 10 (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Bien être et estime de soi ». Cette action vise à organiser trois journées « Renforcement du bien-être et estime de soi » dans l'arrondissement, avec trois partenaires associatifs, et à aller à la rencontre d'un nouveau public et à mobiliser les personnes, notamment celles en situation de vulnérabilité, pour faciliter leur insertion sociale.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association Archipélia (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Jeunes comme ressources ». Cette action vise à favoriser l'autonomie des jeunes, à renforcer le dialogue et à mener les jeunes vers des principes et des valeurs liés à la citoyenneté. Le projet consiste à mettre en place des actions à dimension sportive et collective dans le quartier et plus spécifiquement sur le terrain Luquet avec des actions régulières et ponctuelles (médiation sur le terrain, prêt de matériel, animations, tournois...) et un accompagnement individualisé ainsi qu'une orientation des jeunes dans les champs de la formation, de la santé et des loisirs.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association Culture 2+ (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Papothèques (africaine, maghrébine, tamoule, chinoise, bengalie et multiculturelle) ». Cette action vise à faciliter les relations entre les familles de culture étrangère et l'institution scolaire, ainsi qu'entre les différentes familles fréquentant les écoles, en mettant en place des groupes de paroles de parents.

Une subvention d'un montant de 1185 euros est accordée à l'association DS URBA Consultants (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Evolution urbaine/Architectural et Social du XIX<sup>ème</sup>). Cette action vise à faire découvrir les nouvelles architectures et le nouvel urbanisme du XIX<sup>ème</sup> arrondissement aux personnes âgées et aux habitants en organisant des ballades et visites du quartier.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Maison des Volontaires (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Mobil district : une caravane itinérante dans les QPV du 13<sup>ème</sup> ». Cette action vise à promouvoir le volontariat, la mobilité auprès des publics jeunes des quartiers prioritaires du 13<sup>ème</sup>.

Une subvention d'un montant de 2600 euros est accordée à l'association Aventure Kacila (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Santé et bien-être dans nos quartiers ». Cette action vise à sensibiliser les populations les plus défavorisées grâce à des ateliers divers autour la santé et le bien-être .

Une subvention d'un montant de 25 000 euros est accordée à l'association La Boutique des Frissons pour son action localisée dans les 11<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements. Cette action vise à sensibiliser les populations les plus défavorisées grâce à des ateliers divers sur la santé et le bien-être .

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Les jeunes du 7<sup>ème</sup> art ». Cette action vise à favoriser les apprentissages scolaires et à soutenir le parcours des jeunes par la médiation artistique à travers un projet de réalisation de films courts construits avec les jeunes sur des thématiques qui les préoccupent.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Compagnie les rêves fous (20ème arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Déconstruire les discriminations avec Cinéma et théâtre-forum ». Cette action vise à sensibiliser à la déconstruction des préjugés et de la discrimination, à utiliser la fiction comme miroir de nos comportements pour comprendre et combattre les préjugés et à faciliter l'accès des jeunes à l'offre culturelle. Le projet se construit en plusieurs temps successifs avec notamment des séances de projection de films suivies de débats (destinés aux jeunes) , des ateliers de construction de saynètes de théâtre-forum et des représentations de théâtre participatif.

Une subvention d'un montant de 1200 euros est accordée à l'association Coordination Eau Ile de France (13ème arrondissement) pour une action intitulée « L'eau, vecteur de santé et de dialogue interculturel ». Cette action vise à sensibiliser à la question de l'eau, aux gestes écologiques et économiques, tout en faisant connaître le rôle et la place de l'eau comme bien commun dans sa propre vie, pour la santé, la formation et le dialogue entre les publics.

Une subvention d'un montant de 4500 euros est accordée à l'association DIAPASONS (14ème arrondissement) pour son action « Corps et graphie- Ateliers corps en mouvement et arts plastiques ». Ce projet s'inscrit dans des actions en partenariat avec l'école du 188 Alésia, le centre socioculturel Maurice Nogues et la PMI. Le projet permet aux enfants et aux enseignants participants d'explorer ensemble leurs places respectives au sein du groupe classe. L'action comprend des arts plastiques, de l'expression corporelle, de l'écriture. Les enfants et les enseignants sont mis en situation d'acteurs et vont vivre en alternance des situations d'exploration du mouvement dansé et de réalisations plastiques (peinture, photo, collage, modelage), ces expériences vont modifier leur ressenti et leur regard sur l'autre.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association Fanatikart (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action « Culture : expositions et pratiques artistiques au collège Budé, Paris 19 ». Cette action vise à promouvoir la réussite scolaire et éducative des jeunes en les impliquant dans des ateliers de pratiques artistiques, en associant les parents par un soutien à leur fonction éducative.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association FRANÇAIS LANGUE D'ACCUEIL (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Accès aux soins et prévention santé ». Cette action vise à favoriser l'autonomie en renforçant l'accès à l'information en santé des demandeurs d'asile et réfugiés et à développer les actions de prévention par et pour les personnes concernées.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe (18ème arrondissement – Quartier Porte Montmartre/Porte Clignancourt) pour une action intitulée « Atelier de Lecture à Voix Haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale ». L'atelier de Lecture à Voix Haute est un complément à des cours de français classiques dont l'objectif est l'insertion des publics migrants dans le milieu social et professionnel.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Groupe d'entraide régional pour mieux apprendre ensemble (GERMAE), (13ème arrondissement) pour une action intitulée « Atelier de communication orale et écrite pour adultes immigrés ». Cette action vise à favoriser l'intégration et l'autonomie des familles et des personnes isolées d'origine étrangère du sud 13ème par l'apprentissage de la langue française, au sein des deux centres sociaux CAF des quartiers populaires du Sud-Est du 13ème.

Une subvention d'un montant de 5400 euros est accordée à l'association Dans le Genre Egales (18<sup>ème</sup> arrondissement - quartier Porte Montmartre) pour une action intitulée « Mixte-Tape ». Cette action a pour objectif d'organiser des groupes de paroles de jeunes autour des questions de l'égalité filles-garçons, des relations psycho-affectives et plus généralement sur la prévention des conduites à risques.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LAPELCHA (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Le sport et l'éducation au quartier de la Chapelle ». Cette action vise à mettre en place des entraînements et des matchs en championnat de basketball et de favoriser la pratique du basketball en loisir ainsi que d'organiser des événements sportifs et culturels dans le quartier Evangile-Tristan Tzara.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association L'artisanie (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action « Rêves d'ici et d'ailleurs ». Cette action vise à renforcer le lien social et à développer l'offre culturelle tout en intégrant des adultes et des enfants. Des ateliers des savoirs sociolinguistiques, de mise en pratiques des savoirs, de la langue, sont proposés.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURGS (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Discriminations et culture : des paroles aux actes ». Cette action vise à permettre de repérer chez les habitants les situations de discriminations et d'inégalité de traitement, de donner aux habitants des opportunités pour « se raconter » et mettre en mots les situations vécues et de soutenir ce mouvement de « lutte pour l'égalité » par des événements collectifs, la production d'œuvres culturelles, l'organisation de temps d'échanges et de débats.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association Les Agents Réunis (18<sup>ème</sup> arrondissement, porte de la Chapelle), pour une action intitulée « Culture Autrement - Corps musiciens ». Cette action vise à une meilleure appropriation du site et du futur projet urbain « Chapelle Charbon » à travers la création d'un spectacle musical participatif.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Le petit Ney (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Ateliers de rue ». Cette action, portée administrativement par Le petit Ney, mais collectivement avec ATD Quart Monde et les Equipes d'amitiés, vise à mener des animations hors les murs tous les mercredis après-midi de l'année, dans le square Marcel Sembat à la Porte Montmartre, afin de rencontrer des enfants et leurs familles dans un cadre ouvert et convivial.

Une subvention d'un montant de 1300 euros est accordée à l'association Les Xérogaphes (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action « Culture : Barbès-Stalingrad ». Il s'agit d'inviter des familles et des jeunes des quartiers à s'intéresser à la mutation urbaine que représente le chantier de la promenade Barbès-Stalingrad. Les actions entreprises permettront de nourrir un regard sociologique d'usages et de pratiques sociales chez ces jeunes.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association Parcours (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Culture - le cinéma frappe à ta porte ». Cette action vise à soutenir la cohésion sociale des quartiers, à créer des rencontres et des échanges entre les habitants des foyers et des quartiers à travers le cinéma.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'Association Pazapas (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet « Théâtre » qui vise à créer une troupe théâtrale composée de jeunes filles et garçons du Grand Belleville. La mobilisation des jeunes se fait notamment lors des permanences hebdomadaires de l'association Pazapas dans le local mutualisé de la rue de Tourtille (place Alphonse Allais), ainsi que chez les partenaires associatifs. Une fois le groupe constitué, les jeunes participeront durant l'année à un atelier qui aura lieu le lundi de 18h00 à 19h30, et certains samedis, dans une des salles du quartier afin de créer un spectacle. Les ateliers se découpent en plusieurs étapes : initiation à la pratique du théâtre, création du groupe, découverte du monde théâtral, pratique du théâtre, création du spectacle, stage théâtre durant les vacances d'automne, répétition du spectacle et représentations. Les parents seront également impliqués dans la fabrication des décors. Différents professionnels du monde du spectacle et de l'animation (chant, danse, comédie, ateliers d'expression) interviendront aux différentes étapes du projet. La finalité est de présenter un spectacle dans une des salles professionnelles de la ville.

Une subvention d'un montant de 3700 euros est accordée à l'association RNB Yourself (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action « Atelier chant et médiation sociale par la musique ». Il s'agit de proposer des ateliers musicaux pour des jeunes issus des quartiers prioritaires afin de valoriser l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur donner une chance de travailler avec des professionnels du secteur artistique. Les jeunes peuvent ensuite se produire lors des scènes ouvertes réalisées par l'association.

### **Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :**

#### **6 – Agir pour le développement économique local**

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association Agence locale d'initiatives nouvelles pour une autre économie-association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active-ALINEA (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Accompagnement et animation du collectif : la bonne tambouille ». Cette action vise à redynamiser le secteur Tristan Tzara par l'accompagnement et la participation à une démarche collective, collégiale et coopérative pour le développement d'actions solidaires de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux.

Une subvention d'un montant de 5 900 euros est accordée à l'association Les professionnels de la mode et du design de la Goutte d'or (18<sup>ème</sup> arrondissement - quartier Faubourgs 18<sup>ème</sup>) pour une action intitulée « Emploi: Paris Design Week à la Goutte d'Or ». Cette action promeut la Paris Design Week à la Goutte d'Or en agissant sur les questions d'insertion socio-professionnelle de jeunes et vise à renforcer l'attractivité économique du quartier.

#### **7 - Mieux insérer les quartiers dans la ville**

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association École Normale Sociale (18<sup>ème</sup> arrondissement, quartier Chapelle) pour une action intitulée « La Maison Queneau, un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier ». Cette action vise à la coordination d'un local associatif partagé ainsi qu'à l'accompagnement à l'émergence de projets collectifs portés par les usagers du local.

Une subvention d'un montant de 1 550 euros est accordée à l'association ESPOIR 18 (18ème arrondissement - quartier Faubourgs 18ème) pour une action intitulée « Lien social : Fête de quartier Chapelle sur scène 2018 ». Autour d'un moment festif, cette action vise à impliquer l'ensemble des acteurs du quartier Sud Chapelle (habitants, associations, commerçants) en créant du lien et en mettant en avant les pratiques culturelles de la jeunesse du 18ème.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association PAR ICI (20ème arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée « Un T à Davout - un rdv hebdomadaire convivial et créatif ». Cette action s'adresse aux habitants du quartier Félix Terrier - boulevard Davout, et vise à favoriser les liens sociaux par la mise en place de rencontres régulières au sein du local de Paris Habitat : la maison des projets.

Une subvention d'un montant de 4100 euros est accordée à l'Association Strata'j'm (20ème arrondissement) pour la gestion de la cabane Davout. Cette action vise à favoriser le développement personnel et l'intégration des jeunes à travers la pratique du jeu, sur le quartier de la Tour du Pin.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets présentés dans ce cadre s'élèvent à 179 685 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris